

Décision n°26-RIS-

La présidente

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.712-2 ;

Vu la délibération 25-CA-31 du conseil d'administration en date du 8 août 2025 portant élection de Catherine RIS à la présidence de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

DECIDE

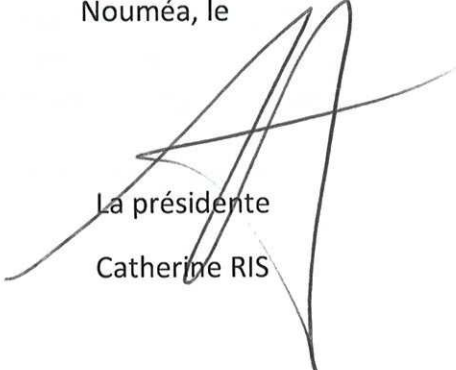
Article 1^{er} : Le règlement d'organisation de l'appel à projets lancé dans le cadre du Festival Kaléidoscope est approuvé. Il est annexé au présent arrêté.

Article 2 : La directrice générale des services de l'Université de la Nouvelle-Calédonie et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nouméa, le

La présidente

Catherine RIS



RÈGLEMENT APPEL À PROJETS

Festival Kaléidoscope 2026

ARTICLE I – CADRE GENERAL

L'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), et plus largement le Consortium pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA), s'engagent dans le développement d'une politique de dialogue entre sciences, recherche et société.

Le Festival Kaléidoscope s'inscrit dans le cadre du label **SAPS – Science Avec et Pour la Société**. Il valorise la circulation des savoirs entre scientifiques, artistes, citoyens et étudiants, favorise l'implication des publics dans la création et la recherche, et encourage l'ouverture de l'Université vers la société civile, les acteurs culturels et les jeunes publics.

Le festival promeut des **approches collaboratives, interculturelles et intergénérationnelles**, ancrées dans le territoire calédonien. Il permet de partager les projets issus de dispositifs de collaboration artistique et scientifique (résidences, ateliers, rencontres, protocoles de recherche-crédation) destinés à favoriser la **co-crédation et les échanges**, et se déroulera les **28 et 29 août 2026**.

Thématique 2026 : « Écouter pour apprendre, partager et transmettre »

La thématique met l'accent sur **l'écoute comme mode de production de savoirs, geste relationnel et pratique éthique et interculturelle**. Elle se décline en trois axes :

- **Axe 1 – Écoute interculturelle, interdisciplinaire et intergénérationnelle** : oralités, mémoires, récits de vie, collectes sonores, connaissances situées, relations au territoire, médiation entre langues et disciplines.
- **Axe 2 – Écoute sensible et environnementale** : paysages sonores, écologie acoustique, recherches en acoustique, art sonore, installations immersives, deep listening.
- **Axe 3 – Écoute sociale, politique et éthique** : justice restaurative, résilience, écoute citoyenne, gestion des conflits et controverses.

Les projets peuvent s'inscrire dans un ou plusieurs axes.

Objectifs

Cet appel s'adresse aux artistes, chercheurs, collectifs, enseignants, étudiants, associations et acteurs culturels ou sociaux. La participation d'un binôme artiste/chercheur est obligatoire : chaque projet devra associer au minimum un artiste et un chercheur ou enseignant-chercheur. Les porteurs de projets devront co-produire :

- Une œuvre
- Un séminaire, un débat, une table ronde
- Une installation
- Une performance
- Un atelier ou une action participative art-science

Les dispositifs de collaboration doivent inclure les jalons suivants:

- Rencontres artistes–scientifiques
- Temps de médiation et co-crédation
- Moments d'échange avec les publics
- Restitution publique lors du Festival Kaléidoscope (28–29 août 2026)

ARTICLE II – ÉLIGIBILITÉ DES PORTEURS DE PROJET

L'appel à projet Kaléidoscope 2026 est ouvert aux artistes et aux chercheurs affectés à un établissement d'enseignement supérieur et de recherche en Nouvelle-Calédonie, et porte sur la thématique : "Ecouter pour apprendre, partager et transmettre"

Conditions de portage :

Les projets interdisciplinaires associant sciences expérimentales et sciences humaines et sociales sont fortement encouragés.

Toutes les **formes d'arts** sont éligibles au présent appel, ainsi que **tout domaine scientifique**.

ARTICLE III – MODALITÉS DE PARTICIPATION ET SÉLECTION

Calendrier :

- Lancement : **25 mars 2026**
- Date limite de réponse à l'appel à projets : **30 Avril 2026**
- Résultat des projets sélectionnés : **21 Mai 2026**
- Dispositifs de collaboration artistique et scientifique : **26 mai au 29 août 2026**
- Festival Kaléidoscope : **28 et 29 août 2026**

Chaque dossier de candidature doit inclure les documents suivants :

- Présentation générale du projet
- Lien avec la thématique et les axes
- Description du dispositif proposé et des activités de médiation
- Fiche technique (logistique, espaces, matériel)
- Budget prévisionnel
- CV du scientifique et de l'artiste référents
- Supports complémentaires (croquis, extraits, liens audio/vidéo, ...)

Tout élément manquant au dossier pourra entraîner le rejet de la proposition par le comité de sélection.

Modalités de dépôt des dossiers :

- Les dossiers de candidature doivent être soumis exclusivement en ligne, à l'adresse suivante : [DOSSIER DE CANDIDATURE - FESTIVAL KALÉIDOSCOPE](#)
- Le dépôt doit être effectué **au plus tard le 30 avril 2026 à 18h00**.

Critères de sélection :

- Pertinence par rapport à la thématique : "Ecouter pour apprendre, partager et transmettre"
- Faisabilité technique et financière
- Pertinence des actions de médiations proposées
- Originalité de la proposition
- Dimension partenariale et innovation sociale

Processus de sélection :

- Le comité de sélection des projets sera composé de représentants du monde scientifique et culturel, et de la société civile.
- Les résultats seront communiqués par voie électronique à l'issue de la délibération du comité de sélection.

ARTICLE IV – CONDITIONS FINANCIERES

Le comité de sélection attribuera aux lauréats une enveloppe maximale de 500.000 XPF pour le financement des cocréations. Le montant attribué par projet sera défini en fonction de la qualité et des besoins du projet. Les dotations financières sont strictement destinées à la réalisation des projets lauréats.

Une convention de financement sera signée avec chaque lauréat, précisant les modalités de versement et les obligations de justification des dépenses.

ARTICLE V – COMMUNICATION

Les lauréats acceptent que leur participation et les résultats de l'appel à projets soient communiqués publiquement par l'UNC, dans le cadre de la promotion du festival et de ses actions.

Les lauréats autorisent l'UNC, dans le cadre de campagnes de communication, à mentionner leurs noms ou des éléments de présentation constitutifs de leur projet, sous réserve du respect du droit à l'image et du droit d'auteur.

ARTICLE VI - PROPRIETE INTELLECTUELLE ET OBLIGATIONS ASSOCIEES

Propriété des productions

Les lauréats conservent l'intégralité des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres, contenus et productions réalisées dans le cadre du Festival Kaléidoscope (ci-après « les productions »).

Autorisation d'usage accordée à l'UNC

Les lauréat.es concèdent à l'Université de la Nouvelle-Calédonie une autorisation d'utilisation, de reproduction et de diffusion des productions, à titre non exclusif, gratuit et non commercial, strictement limitée aux besoins de communication, de valorisation et de médiation liés au Festival Kaléidoscope.

Utilisations nécessitant un accord préalable

Toute utilisation des productions excédant le cadre défini au point 2 est subordonnée à l'accord préalable, exprès et écrit du ou des titulaires des droits.

Garanties des Participants

Les lauréat.es garantissent que les productions ne portent atteinte à aucun droit de tiers et qu'ils disposent de l'ensemble des autorisations nécessaires, notamment en matière de droits d'auteur, de droits voisins, de droit à l'image et de protection des données personnelles.

Respect du cadre institutionnel et des règles applicables

Les lauréat.es s'engagent à respecter les obligations légales et réglementaires en vigueur ainsi que les consignes de sécurité et le cadre institutionnel du Festival.

ARTICLE VII -ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation totale du présent règlement.

ARTICLE VIII –CONTACTS

Contact principal : Direction Science et Société

Tél : (+687) 29.00.77

Mail : festival.kaleidoscope@unc.nc